

HORIZON

LA NEWSLETTER DE LA COMMISSION EMPLOI ET RELATIONS SOCIALES

Édito



Jamal BELAHRACH

SOS compétitivité, SOS croissance, SOS emploi...

L'économie mondiale continue de croître à des taux bien inférieurs à ceux qui prévalaient avant la crise mondiale de 2008 et elle semble bien incapable de résorber le déficit d'emplois.

Notre pays peine également avec sa croissance autour de 3 % en 2014 et notre création d'emploi reste limitée et loin de répondre à nos défis.

En 2014, nous avons créé 133.000 postes d'emploi et en avons perdu 75.000 soit une création nette d'emploi de 58.000 postes au 3^{ème} trimestre.

Ces chiffres doivent nous interroger sur notre capacité à appréhender la question de la croissance et celle de l'emploi.

Notre croissance hors agricole en 2015 ne dépassera pas les 2 % sur les 4,8% qui sont prévus. Or, nous avons besoin au minimum de 8% par an et sur au moins dix ans pour commencer à résorber le chômage qui est devenu structurel.

Nous devons et l'Etat doit prendre la mesure de ce fléau avant qu'il ne se transforme en catastrophe sociale.

En effet, des réformes sont nécessaires et urgentes. Elles sont capitales pour le devenir de notre pays et sa mise sur orbite comme une destination de croissance et partant, un statut de pays émergent à la clé.

De la compétitivité de nos industries, à la flexibilité responsable du marché du travail, en passant par le droit de grève et plus largement, une législation à adapter, nous devons mettre en chantier sérieusement ces réformes en nous fixant un seul et même objectif : l'intérêt du pays et de son attractivité.

Ces réformes sont une nécessité absolue car nous ne pouvons pas laisser 180.000 jeunes diplômés arriver chaque année sur le marché du travail, y ajouter les 400.000 qui décrochent du système éducatif sans perspectives de projets de vie.

L'emploi est une conséquence d'une politique économique VOLONTARISTE basée sur la performance des entreprises et un système de formation qui préparent et adaptent au marché du travail.

Force est de constater que malgré les efforts qui semblent avoir été faits, la route est encore longue. Cependant, nous n'avons plus le temps de prendre notre temps.

« Tous pour l'emploi » devrait être notre leitmotiv pour 2015 et nous imposer un dialogue social basé sur des réformes et notre esprit de responsabilité.

2 ACTUALITÉS

7 FOCUS DU MOIS

10 CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS

14 DATES À RETENIR

15 CONTACTS UTILES

16 COMMISSION EMPLOI ET RELATIONS SOCIALES

FORMATION PROFESSIONNELLE : ABDELÂDIM GUERROUJ ÉVOQUE LES URGENCES



Dans le cadre de son cycle de rencontres mensuelles « Progrès Economique et Social » visant à informer et sensibiliser les entreprises des questions sociales, la Commission Emploi et Relations Sociales de la CGEM, a organisé sa troisième conférence, le mercredi 07 janvier 2015 au siège de la Confédération. L'invité était Abdelaâdim Guerrouj, ministre chargé de la Formation Professionnelle et le thème portait sur « Réforme de la Formation Professionnelle : une urgence nationale ».

Selon M. Guerrouj, « la nouvelle stratégie nationale en matière de formation professionnelle, qui permettra à la formation d'être en phase avec les besoins du marché de l'emploi, aura pour objectifs principaux la valorisation du capital humain et la facilitation de l'insertion professionnelle au profit des jeunes, la principale richesse du Royaume ».

Et de souligner que le système de formation professionnelle sous la nouvelle stratégie nationale devrait assurer une formation professionnelle « inclusive » au profit de toutes les catégories.

Un autre enjeu de cette nouvelle stratégie est l'adéquation formation-emploi, a relevé le ministre, notant que la nouvelle vision entend l'adaptation du système de formation professionnelle aux spécificités du marché de l'emploi au niveau régional.

Le rôle des entreprises s'avère déterminant dans la réussite de ce chantier, a-t-il indiqué, ajoutant que la nouvelle stratégie prévoit la contribution de l'entreprise au système de formation, de l'élaboration des programmes jusqu'à l'évaluation. Elle vise également à créer des liens de complémentarité entre le secteur de l'éducation et celui de la formation afin de faire de la formation professionnelle « un choix volontaire plutôt qu'une seconde chance après l'échec scolaire ».

M. Guerrouj a rappelé dans ce contexte, l'accord signé avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique en vue de permettre aux jeunes, dans le cadre d'un quota de 5 % d'accéder au cycle supérieur et aux écoles d'ingénieurs et de commerce.

Cette manifestation a été l'occasion pour les entreprises membres de la CGEM d'interagir avec M. Guerrouj sur divers sujets tels que les nouveaux avenants des manuels de procédures des GIAC et des CSF ; la nouvelle stratégie nationale de la formation professionnelle ; la mise en place des Observatoires de Branche (OB) et l'opérationnalisation du Cadre National de Certification (CNC) ... Ainsi que d'autres sujets importants qui interpellent les entreprises au quotidien.

DROIT DE GRÈVE : LA CGEM LIVRE SA COPIE

Le droit de grève est inscrit dans la Constitution mais la loi organique venant préciser son exercice n'existe toujours pas. Le 7 octobre dernier, lors du premier rendez-vous mensuel du cycle « Progrès Economique et Social » organisé par la Commission Emploi de la CGEM sous le thème « Code du travail : passage du dogme au pragmatisme ? », le Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales, Abdeslam Seddiki, avait annoncé que le nouveau texte devrait être prêt pour une présentation au parlement avant la fin de l'année 2014. Il n'en est rien ! Mais la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) ne l'a pas attendu et a proposé sa version.

Pour la CGEM, cette loi est primordiale pour éviter les grèves sauvages qui menacent en permanence la stabilité des opérateurs économiques marocains. L'idée est d'encadrer ce droit mais aussi d'assurer celui de travailler, pour ceux qui refusent de faire grève. D'ailleurs, le texte de loi proposé par la Commission Emploi et Relations Sociales de la Confédération interdit aux salariés de faire pression ou de menacer leurs collègues refusant de faire grève.

Principe essentiel du texte : la grève est un dernier recours, la conciliation préalable est obligatoire avant son déclenchement. En cas d'impasse, la grève doit être décidée par le syndicat le plus représentatif ou en son absence, par une assemblée générale des salariés (réunissant au moins 75 % du personnel et approuvant la décision au moins à 51 %). La CGEM prévoit aussi un préavis de grève obligatoire de 10 jours.

Pour plus d'informations sur la proposition de la CGEM :

www.cgem.ma/upload/419307774.pdf



MÉDIATION SOCIALE : DES ACCORDS PARAPHÉS À TANGER

Après les étapes d'Oujda, de Tanger, d'Agadir, de Fès et de Marrakech, le 11 décembre 2014, la Commission Emploi et Relations Sociales de la CGEM a organisé la 6^{ème} étape de la Caravane de la Conformité et du Dialogue Social à Tanger, sa deuxième dans la région du Nord. Cette rencontre a permis aux opérateurs économiques tangerois de débattre avec les partenaires sociaux régionaux du dialogue social et de la médiation en tant que leviers de la compétitivité de l'entreprise et a été l'occasion de parapher des conventions de médiation sociale entre la CGEM Nord et les bureaux régionaux des syndicats les plus représentatifs.

La médiation : de quoi s'agit-il ?

La médiation est un processus par lequel des parties souhaitent soit :

- prévenir le déclenchement d'un conflit ;
- résoudre un conflit, s'il est déjà déclenché.

Il s'agit d'une démarche volontaire qui fait appel à une tierce personne dite « Médiateur ». Celui-ci, jouissant d'une expertise dans le domaine objet du conflit, permettra aux parties de rapprocher leur points de vue et de trouver une solution consensuelle à leur conflit.



RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CNSS : SESSION ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2014

Sous la présidence du Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales et lors de sa session ordinaire, le Conseil d'Administration a tenu sa réunion au siège de la CNSS, le 17 décembre 2014 en vue d'examiner les points inclus dans son ordre du jour.

Après avoir pris connaissance des recommandations du Comité de Gestion et des Études (CGE), des différentes présentations effectuées par la Direction Générale et des interventions des membres présents, le Conseil d'Administration a pris un certain nombre de résolutions dont :

- approbation des deux plans d'action de la CNSS au titre de 2015 relatifs au régime général et celui de l'assurance maladie obligatoire ;
- approbation des deux projets de budget de la CNSS au titre de 2015 relatifs au régime général et à celui de l'assurance maladie obligatoire ;
- adoption des scénarios relatifs à la gestion des polycliniques de la CNSS dans le cadre de l'étude stratégique y afférente ;

- adoption d'un ensemble de mesures pour les créances CNSS ;
- adoption de l'obligation de la télédéclaration et du télépaiement ;
- accord sur les principes généraux afférents au projet de loi se rapportant à la fonction du contrôle et de l'inspection des entreprises assujetties au régime de la sécurité sociale géré par la CNSS.



L'EMPLOI EN BERNE ...

A l'heure où tout le monde s'accorde à dire que le chômage est devenu une priorité nationale, que la situation ne peut plus durer. La question est pourquoi avons-nous du mal à sortir de ce fléau ? Les mesures prises des différents gouvernements ont-elles été efficaces ? Le monde économique est-il suffisamment mobilisé ?

Dans cette optique, la Commission Emploi et Relations Sociales a rendu publiques, le 2 février 2011, 20 propositions pour développer la création de l'emploi et réduire le chômage. Ces mesures, fruit d'un benchmark d'expérience et de travail sur le terrain, ont permis d'ouvrir un débat constructif pour accompagner le projet sociétal d'un Maroc aux entreprises compétitives, au marché attractif et créateur de richesses.

Pour rappel, ces propositions concernaient essentiellement l'intégration professionnelle, l'insertion des personnes en situation de handicap, l'encouragement des stages au sein des entreprises pour les étudiants. Elles portaient également sur l'orientation des élèves et des étudiants en

fonction des besoins du marché, la promotion de la formation en alternance et le financement des bilans de compétences pour les réorientations professionnelles.

Après quelques mois de leur lancement (avril 2011), deux des vingt mesures ont été adoptées par l'ancien Gouvernement. Ces deux mesures sont : le CIP (Contrat d'Intégration Professionnelle) et le PCS (Prise en charge de la Couverture Sociale).

Toutefois, la CGEM a continué à militer pour faire aboutir les 18 mesures restantes. Dans ce sens, la Commission Emploi et Relations Sociales de la Confédération avait revisité 5 des 18 mesures pour les présenter, en février 2013, en tant qu'actions urgentes à mettre en place.

Ces cinq mesures sont les suivantes :

Mesures en vigueur		
Mesures	Objectifs de la mesure	Améliorations proposées par la CGEM
Création d'un contrat d'intégration Professionnelle (CIP) avec période d'essai de 3 mois renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux candidats ayant de grandes difficultés d'insertion d'accéder à un premier emploi ; Permettre aux entreprises de répondre à leurs besoins en compétences via une formation adaptation des profils aux postes à pourvoir ; Promouvoir l'emploi décent. <p>Contribution Financière Etatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Indemnité de formation intégration de 25.000,00 DH versée à l'entreprise en cas de signature d'un CDI à l'issue des 6 à 9 mois de stage. 	<ul style="list-style-type: none"> Elargir la population cible ; Ensemble des filières de tous niveaux ; Supprimer la conditionnalité du CDI en fin de parcours.
Prise en charge par l'Etat de la Couverture Sociale (PCS)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la couverture sociale aux bénéficiaires des contrats de formation/insertion, suite à un recrutement dans le cadre d'un Contrat à Durée Indéterminée ; Promouvoir l'emploi décent. 	<ul style="list-style-type: none"> Donner un véritable statut aux salariés et ne pas les considérer comme des stagiaires.

Mesures à déployer incessamment	
Mesures	Objectifs de la mesure
Création d'un contrat « CAP compétences » Cible : primo demandeurs d'emploi	<p>Création d'un contrat « CAP compétences »</p> <ul style="list-style-type: none"> Cible : primo demandeurs d'emploi Parcours de formation durant six mois (financé par l'Etat) Formation au savoir-être ; Formation en langue ; Formation en bureautique ; Formation en Technique de Recherche d'Emploi (TRE) ; Indemnités de stage ;

Mesures à déployer incessamment	
Mesures	Objectifs de la mesure
Création d'un contrat « CAP compétences » Cible : primo demandeurs d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Stage de six mois en entreprise après la formation avec indemnité de stage exonérée des charges sociales ; Nomination obligatoire d'un tuteur au sein de l'entreprise ; Nomination obligatoire d'un tuteur ANAPEC.
Rendre le stage en entreprise obligatoire lors du cursus scolaire et universitaire (étudiants et professeurs)	<ul style="list-style-type: none"> Minimum de 25 % du temps de la scolarité ; Contrat de stage et tuteur.
Créer un observatoire de l'éducation, de l'emploi, de l'employabilité et de l'entrepreneurship	<ul style="list-style-type: none"> Cartographier les compétences nécessaires et les compétences disponibles ; Recenser les pénuries en la matière ; Travailler à l'amélioration des perspectives d'emploi et de l'employabilité ; Contribuer à l'élaboration des Répertoires Emplois Métiers (REM) et des Référentiels Emplois Compétences (REC) par secteur ; Produire le baromètre des emplois métiers par secteur ; Piloter, suivre l'évolution des besoins et faire des propositions pour favoriser la création de l'emploi.

Bien que ces mesures soient restées lettre morte, la lutte du côté de la CGEM perdure. La Commission Emploi et Relations Sociales de la Confédération compte relancer le débat sur la problématique du chômage devenue structurelle, par l'annonce en ce début d'année 2015 de nouvelles mesures s'inscrivant dans la continuité de celles qui ont précédé, visant la remobilisation de la jeunesse active et la dynamisation des entreprises.

LE MAROC EN CHIFFRES

Population	33.493.800 millions (estimation HCP au 12/01/15)
Population active	11,885 millions (HCP fin septembre 2014)
Chômage (HCP- 3 ^{ème} tri 2014)	Total : 9,6% Jeunes 15/24 ans : 20,6% Jeunes en milieu urbain : 14,5%
Création nette d'emplois (HCP - fin 2013)	114.000
SMIG	12,85 DHS/H
SMAG	66,56 DHS/J
Durée normale du Travail	2288 H/an
Espérance de vie (HCP - 2010)	74,8 ans : Hommes 73,9 ans/ Femmes 75,6 ans
Taux de fécondité	2,19 enfants par femme (HCP - 2010)
Inflation	0,5% (HCP - fin 2014)
Taux de croissance	2,9% (HCP - 3 ^{ème} tri 2014)
PIB/Habitant	2.902 \$ (Banque Mondiale 2012)
Travail des enfants (- de 15 ans)	86.000 prs (HCP 2013)
Taux de pauvreté	9% (HCP 2007)
Démographie médicale (OMS 2012)	Médecins : 6,2/10.000 Hab Infirmiers : 8,9/10.000 Hab
Population non couverte en assurance maladie	46% de la population (y compris travailleurs indépendants et étudiants)

IPE : 1051 DEMANDES EN UN MOIS ET DEMI

La CNSS a reçu du 1^{er} décembre 2014 au 15 janvier 2014 quelques 1051 demandes d'indemnités pour perte d'emploi, 75% faites par des hommes et 25 % par des femmes. C'est la Région de Casablanca qui se taille la part du lion avec 67% de demandes, suivie de Tanger-Tétouan 13%, Tensift El Haouz 7% et Rabat- Salé 5%.

609 dossiers ont été traités entre le 1^{er} et le 31 décembre dont 302 dossiers ont déjà été pris en charge pour un montant estimé à 4,2 millions de Dhs.

Cependant, 59 dossiers ont été rejetés car la perte d'emploi est intervenue antérieurement à la date d'entrée en vigueur de l'IPE, la Loi n'étant pas rétroactive.

IPE

5,1% DE CROISSANCE EN 2015

Alors que Bank Al Maghrib, la Banque Mondiale et le FMI tablent sur un taux de croissance situé entre 4,4 et 4,6%, le Centre Marocain de Conjoncture estime que le PIB devrait croître de 5,1% cette année.

LE CMC
TABLE SUR
5,1% DE
CROISSANCE
EN 2015

PLAN D'ACCÉLÉRATION INDUSTRIELLE : CRÉATION DE 500.000 EMPLOIS EN 2020.

**500.000
EMPLOIS
NOUVEAUX**

Le Plan d'accélération du développement industriel 2014-2020, venu remplacer le Pacte national pour l'Emergence industrielle (PNEI), devra augmenter de 9 points la part du PIB industriel (14% à 23%) dans le PIB global et la création de 500.000 emplois à l'horizon 2020.

CHÔMAGE EN 2014 : 75% DES INACTIFS SONT DIPLÔMÉS

Le chômage a beaucoup plus touché les diplômés qui représentent 75% de la population au chômage en milieu urbain. C'est le secteur de l'industrie qui enregistre le plus grand nombre de pertes d'emplois, expliquée par le manque de compétences adaptées.

**3/4
DES CHÔMEURS
SONT DIPLÔMÉS**

NOUVELLE NOMINATION

NOUVEAU DG À LA TÊTE DE L'ANAPEC

Le Conseil du Gouvernement, réuni le 15 janvier 2015 sous la présidence du chef de gouvernement, Abdelilah Benkirane, a nommé Anas Doukkali comme nouveau DG de l'ANAPEC, en remplacement de Hafid Kamal. Anas Doukkali est un membre du Parti du Progrès et du Socialisme (PPS) qui siégeait au Conseil de la ville de Rabat.

**SALAIRES
+3 %**

BILAN 2014 : LES SALAIRES STAGNENT

Dans un autre registre, les salaires n'ont pas beaucoup changé par rapport à 2013. Le taux d'augmentation moyen, tous secteurs confondus, n'a pas dépassé les 3%.

CLIMAT SOCIAL : 300.000 JOURNÉES DE TRAVAIL PERDUES EN 2014

Le tissu économique marocain est affecté par plus d'un millier de conflits collectifs du travail qui engendrent quelque 250 mouvements de grève et plus de 300.000 journées de travail perdues. Les 9 premiers mois de 2014 ont enregistré 200 mouvements de grève, en hausse de 20% par rapport à la même période de 2013.

**2014 : 300.000
JOURNÉES
PERDUES**

04
février
2015

Casablanca

la Commission Emploi et Relations Sociales tient sa réunion bimestrielle du bureau . Plusieurs points seront à l'ordre du jour dont les actions de la Commission pour les deux prochains mois à venir.

10
février
2015

Rabat

la Commission Emploi et Relations Sociales de la CGEM interviendra aux côtés des 5 principaux partenaires sociaux à la conférence sur le thème « le dialogue social au Maroc : quelles perspectives ? ». Cette rencontre rentre dans le cadre des activités du projet « Le dialogue social pour un développement inclusif et la cohésion sociale au Maroc » (2014/15), mené par l'initiative ISCOS-CISL (syndicat italien).

Organismes	Contacts	Adresse	Tél	Fax	Courriers
Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales	Direction du travail	6, avenue Al Majd, cité Yaakoub El Mansour Rabat	05 37 28 18 61	05 37 28 18 61	communication@emploi.gov.ma
	Direction de l'emploi	Rue Al Jommayz, Hay Riad - Rabat	05 37 68 31 87	05 37 68 31 87	
	Direction de la protection sociale	Rue Al Jommayz, Hay Riad - Rabat	05 37 77 41 40	05 30 10 08 01	
Union Marocaine du Travail	Siège central	232, Bd des FAR Casablanca	05 22 30 01 18	05 22 30 78 54	umt@menara.ma
Confédération Démocratique du Travail	Siège central	64, Rue Mortada Palmier Maârif Casablanca	05 22 99 44 70	05 22 99 44 73	cdtmaroccentre@yahoo.fr
Union Générale des Travailleurs du Maroc	Siège central	43, rue Mansour Eddahbi, Av. Allal Benabdellah - Rabat	05 37 70 23 96	05 37 73 61 92	info@ugtm.ma
Fédération Démocratique du Travail	Siège central	10, rue Mohamed Diouri Casablanca	05 22 44 63 62	05 22 44 63 65	bcffdt@gmail.com
Union Nationale du Travail au Maroc	Siège central	23, Bd Mohamed V, résidence FIORI Rabat	05 37 26 35 45	05 37 26 35 45	adminuntm@gmail.com
CNSS	Direction générale	649, bd Mohammed V Casablanca	05 22 24 42 00	05 22 24 55 40	administrateur@cnss.ma
ANAPEC	Direction générale	4, lotiss. La Colline, Entrée B Sidi Maârouf	05 22 78 95 02/03	05 22 78 61 34	n.idahmad@anapec.org

ENJEUX STRATÉGIQUES :

- Réfléchir avec toutes les parties prenantes sur la construction d'un modèle social national plus adapté à nos réalités, tout en tenant compte de notre implication dans la globalisation ;
- Capitaliser et formaliser le dialogue direct avec les partenaires sociaux en charte nationale avec une feuille de route claire et des objectifs pour les parties prenantes ;
- Inciter l'Etat à jouer son rôle de régulateur et de facilitateur, et faire évoluer l'environnement législatif et réglementaire à un rythme adapté à l'évolution économique et sociale ;
- Développer la création d'emploi à travers la mise en œuvre du Pacte National pour l'Emploi (20 mesures pour l'emploi) ;
- Renforcer la protection sociale des salariés pour une meilleure productivité ;
- Sensibiliser et accompagner les entreprises pour optimiser leur compétitivité et installer un dialogue social direct durable pour réduire les conflits.

MEMBRES DU BUREAU

Jamal BELAHRACH (Président)
Hicham ZOUANAT (Vice- Président)
Maria BELGNAOUI
Camélia BENABDELLAH
Aïcha BEYMIK
Ikram BGHIEL
Sonia DARIF
Rokia GOUDRAR
Safia HAZZAZ

Tijania BIROUK
Mly Abdellah ALAOUI MDAGHRI
Khalid BENGHANEM
Ali BOUFOUS
Jalal HACHIMI IDRISSE
Chouaïb HADOUIRI
Saâd HAMERY
Khalid LAHBABI
Mohamed TASSAFOUT



Chef de projets de la Commission Emploi et Relations Sociales : M. Yassir MESKI
Tel : +212 5 22 99 70 12 - Fax: +212 5 22 98 39 71 - E-mail : y.meski@cgem.ma
23, Bd Mohamed Abdou, Palmier, Casablanca